

Tout ce que vous avez voulu savoir sur le projet de refondation de la voie professionnelle au ministère de l'Agriculture



E Macron s'est rendu aux Sables d'Olonne le 13 septembre 2022 au lycée professionnel Tabarly, pour présenter sa refondation des lycées professionnels, accompagné de toute la sphère médiatique.

Afin d'éviter tout contradictoire ou voix dissonante face aux médias, des consignes anti-démocratiques ont été données aux agents publics présents lors de la visite du président : « Les professeurs de lycées professionnels ne doivent pas exprimer le moindre désaccord, seuls quelques-uns pourront intervenir sur des thèmes précis et cadrés. Les représentants au conseil d'administration sont exclus des discussions, qu'ils soient syndiqués ou non, aucune voix discordante n'est possible. »

FO a condamné cette situation qui peut se résumer simplement : la refondation des lycées professionnels se fera sans les enseignants !

Derrière des objectifs louables se cache la volonté de continuer à affaiblir les lycées professionnels, à la charge de l'État au profit de l'apprentissage, à la charge des employeurs.

Lors de sa visite le président a annoncé les objectifs de sa réforme : renforcer « l'attractivité » des lycées pro et faciliter l'insertion dans le monde du travail ou la poursuite d'études des élèves de la voie pro.

Pour améliorer l'insertion professionnelle des élèves, le président veut augmenter de 50% leur temps passé en entreprise dès la rentrée 2023. Des périodes en milieu professionnel dont l'État prendrait en charge la gratification. Un joli tour de passe-passe pour détourner les jeunes vers l'apprentissage en affaiblissant les motivations à se rendre en lycée pro par le rapprochement des temps passés en entreprise et de la rémunération entre lycéens pro et apprentis. Aussi, la mixité des publics serait facilitée, permettant au passage d'importantes économies de postes. De plus, le temps de travail des enseignants serait probablement annualisé pour compenser les semaines d'absence des élèves... Par ailleurs, l'augmentation des temps de formation en entreprise pourrait se faire au détriment des heures d'enseignement général, pourtant essentielles pour les élèves des lycées professionnels qui sont nombreux à connaître des difficultés scolaires.

En bref, si cette réforme va au bout, c'est une condamnation à plus ou moins long terme des lycées professionnels.

L'Élysée a bien tenté de répondre à ces critiques en assurant que des « concertations locales » permettront aux équipes pédagogiques de chaque établissement de « trouver l'organisation qui corresponde le mieux à leurs besoins ».



En clair, préparez-vous à vous battre contre vos collègues ou votre direction pour sauver votre poste. En effet, si cette contreréforme va à son terme chaque établissement devra définir les enseignements et horaires de cours initialement prévus dans les référentiels qu'il abandonnera pour compenser le surcroît de stage.

Cette position entérine la fin du socle commun de connaissances et des formations/diplômes nationaux.

Par ailleurs, de manière plus prosaïque, pour augmenter les temps passés en entreprise, encore faut-il que celles-ci soient prêtes à jouer le jeu et accueillir les élèves. Or, pour les élèves, trouver un stage est déjà très difficile, notamment pour les jeunes à besoins particuliers, nombreux dans nos établissements. Les entreprises ne souhaitent pas accueillir ces élèves sur des durées plus longues !

Enfin, le Président a fait part de sa volonté de réviser la carte des formations, en l'annonçant comme une « nécessité » pour être davantage en phase avec le marché de l'emploi. Néanmoins E Macron prévient : « Il faudra assumer ensemble de fermer celles qui ne fonctionnent pas et développer celles qui marchent. Et en créer de nouvelles sur les métiers qui recrutent ».

FO n'accepte pas cette perspective qui consiste à calibrer les filières professionnelles en direction des métiers qui peinent à recruter, parce que les conditions de travail y sont défavorables sans se préoccuper des envies des jeunes et sans se poser la question de l'attractivité des métiers (salaires faibles, pénibilité...).

FO regrette l'absence d'une concertation en termes de poursuite d'études. Il faut notamment ouvrir davantage de places en BTS, tout en le passant de 120 ECTS à 180 ECTS (niveau licence) pour l'ancrer dans le modèle européen.

REFORMES BLANQUER
FAÇON N'DIAYE



Le mardi 5 octobre un groupe de travail a été organisé pour nous présenter cette réforme au sein de notre ministère... **Pour mieux « noyer le poisson » notre ministère a sorti les « moulins à vents » !**

Notre ministère avait sorti le grand jeu mais a eu bien du mal à convaincre. Les directrices adjointes des cabinets de Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et Carole GRANDJEAN, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels auprès du ministre du Travail, étaient chargées de faire le service après-vente de la réforme de la voie professionnelle voulue par le président Macron. Mme DEMAILLY, conseillère formation, entrepreneuriat, transmission et emploi et M. BONAIME, DGER et M MAURER son adjoint étaient également présents.

C'est Mme Ellen THOMPSON, Directrice adjointe du cabinet de la ministre déléguée Carole GRANDJEAN, qui a présenté les grandes lignes du projet et de ce qu'elle a osé nommer une « concertation ».

Plus sérieusement il nous a été expliqué qu'il faudrait s'en tenir aux grandes lignes annoncées par le Président de la République à savoir l'augmentation du nombre de semaines de stage, la gratification par l'État de ces semaines, la mise en œuvre d'une carte de formation « plus agile » et l'autonomie des établissements.

Elle a ajouté que pour travailler sur cette refondation de l'enseignement professionnel 4 « objets » seront mis à l'étude dans le cadre de groupe de travail à savoir :

- Comment diminuer le nombre de décrocheurs ?
- Comment aider les élèves de la voie pro à mieux préparer leur poursuite d'études ?
- Comment augmenter le taux d'accès à l'emploi ?
- Comment développer l'autonomie des établissements ?

Le seul hic... c'est que l'enseignement agricole n'y est pas directement associé... Nous aurons tout juste le droit de faire remonter nos doléances par écrit aux GT pilotés par... des recteurs d'académie... GT pour lesquels les conclusions sont déjà connues (+ de stage, + d'autonomie...) puisqu'imposées par l'Élysée.

La seule assurance que nous avons eue, est venue de la DGER. Elle a précisé qu'elle organisera de son côté des groupes de travail mais, sans en spécifier les espaces de discussion et/ou de concertation envisageables.

FO dénonce cette stratégie dans laquelle l'administration crée des GT dont les conclusions sont déjà écrites. Nous avons la conviction qu'il ne s'agit pas de concertation mais d'une volonté à nous faire VRP des décisions présidentielles. Pour **FO**, c'est inacceptable !

FO déplore qu'aucune annonce concrète n'ai été faite pendant cette présentation.



La réforme est à l'opposé de nos ambitions, c'est pourquoi nous appelons à une journée de grève le mardi 18 octobre, point de départ de la mobilisation pour obtenir le retrait de ce projet.



Pour cette réforme ne soit pas appliquée à l'Enseignement Agricole, votez et faites voter FO lors des élections professionnelles de décembre 2022.